



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PT-02(02)

Automatisation

Juill. 2026



Traitement des renseignements personnels identifiables et transparence

Personally Identifiable Information Processing and Transparency

PT-02(02) – Automatisation (Pb--)

Énoncés :

Gérer l'application du traitement autorisé des renseignements personnels au moyen de [\[Affectation : mécanismes automatisés définis par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Les mécanismes automatisés favorisent la vérification et ne permettent que le traitement autorisé.